



Conseil économique et social

Distr.: Générale
6 novembre 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Troisième session

Bangkok, 12-14 décembre 2012

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Initiatives mondiales: Suivi du programme de développement au-delà de 2015

Faire progresser le programme de développement mondial au-delà de 2015: Contributions potentielles des systèmes statistiques nationaux**

Note du secrétariat

Résumé

Le présent rapport présente un aperçu des processus actuels du système des Nations Unies et des consultations nationales, régionales et mondiales destinés à définir le programme de développement mondial au-delà de 2015. Une attention particulière est accordée au rôle des statistiques dans le suivi des progrès.

Il y est indiqué que les processus et les consultations sont pour la communauté statistique autant de possibilités de contribuer à l'établissement du programme de développement mondial, en faisant en sorte que des instruments de mesure appropriés et pratiques soient élaborés pour son suivi. Il y est souligné que la communauté statistique doit se préparer à fournir un appui à la mise en œuvre du programme de développement une fois défini, en veillant à ce qu'on dispose de statistiques pour suivre le progrès vers sa mise en œuvre.

Le Comité est invité à formuler des observations sur les mécanismes propres à assurer la participation des systèmes statistiques nationaux à l'établissement et au suivi du programme de développement pour l'après 2015, et sur le rôle que le Comité pourrait jouer à cet égard.

* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive du présent document est liée au calendrier des consultations d'experts.

Table des matières

	Page
I. Introduction.....	2
II. Les processus destinés à faire progresser le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015	3
A. Le suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable	3
B. Le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015	4
III. Questions à examiner.....	10
A. Résumé.....	10
B. Mesures à prendre par le Comité	10

I. Introduction

1. Les Objectifs du Millénaire pour le développement servent de cadre commun à l'action et à la coopération mondiales en matière de développement depuis 2000. Comme nous approchons de 2015, date butoir pour la réalisation des Objectifs, de nombreuses discussions sont engagées sur la manière de faire progresser le programme de développement mondial au-delà de 2015.

2. Lors de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de 2010 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, les États membres ont pris les premières dispositions pour faire progresser le programme de développement au-delà de 2015, et mènent actuellement un processus de consultations ouvertes et sans exclusive. Les organisations de la société civile du monde entier ont aussi commencé à participer au processus pour l'après 2015, aux côtés des universités et autres centres de recherche, notamment les groupes de réflexion, qui sont particulièrement actifs.

3. Les discussions qui se sont déroulées jusqu'à présent montrent que les statistiques joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du programme de développement pour l'après 2015, comme cela a été le cas avec les Objectifs du Millénaire pour le développement. Il est donc essentiel que les systèmes statistiques nationaux participent au dialogue sur l'établissement du programme de développement pour l'après 2015 afin que le choix des indicateurs, la détermination des cibles, ainsi que l'analyse des progrès répondent à des normes techniques rigoureuses et prennent en considération les capacités et les difficultés des systèmes statistiques nationaux. Une telle participation permettra aux statisticiens de bien comprendre les besoins des utilisateurs et partant d'être prêts à fournir l'appui nécessaire.

4. Le présent document fournit un aperçu des processus actuels du système des Nations Unies et des consultations nationales, régionales et mondiales destinés à définir le programme de développement mondial au-delà de 2015. Une attention particulière est accordée au rôle des statistiques dans le suivi du progrès. Il est indiqué que ces processus et consultations sont pour la communauté statistique autant de possibilités de contribuer à l'établissement du programme de développement mondial et d'adapter les services des systèmes statistiques nationaux pour appuyer la mise en œuvre du programme.

II. Les processus destinés à faire progresser le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015

5. De larges consultations se poursuivront tout au long de l'automne 2013 afin de parvenir à un consensus intergouvernemental sur l'objet et la portée du programme de développement des Nations pour l'après 2015. Au cours de l'étape suivante, les négociations seront axées sur la détermination des objectifs et des cibles concrets visés, parallèlement à la poursuite d'un processus ouvert et sans exclusive.

6. Les consultations offrent aux communautés statistiques nationales et internationales des occasions de contribuer aux discussions sur le programme de développement pour l'après 2015.

A. Le suivi des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

7. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, a publié un document final intitulé « L'avenir que nous voulons ». Dans ce document, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont renouvelé leur engagement à réduire la pauvreté et les inégalités sociales tout en favorisant la croissance économique et la durabilité environnementale.

8. Les résultats de Rio+20 ont mis en relief le rôle important des mesures et données statistiques dans la promotion du développement durable et ont montré que les objectifs, les cibles et les indicateurs, notamment, selon le cas, les indicateurs relatifs à la problématique hommes-femmes, sont précieux pour mesurer et accélérer les progrès vers les objectifs du développement durable. Des statistiques fournies en temps opportun, exactes et transparentes joueront un rôle essentiel dans le traitement de questions telles que la sécurité alimentaire, la planification urbaine, la dynamique démographique, les établissements informels, les systèmes et services de santé, et le travail décent.

9. Rio+20 s'est notamment soldé par un résultat important pour la communauté statistique internationale, à savoir la reconnaissance par les participants à la réunion de la nécessité de mesurer plus largement les progrès en tant que complément du produit intérieur brut, afin de mieux étayer les décisions de politique générale. À cet égard, les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont demandé à la Commission de statistique, en consultation avec les entités du système des Nations Unies concernées et autres organisations pertinentes, de lancer un programme de travail dans ce domaine, en s'appuyant sur les initiatives existantes.

10. Dans « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont convenu de lancer un processus intergouvernemental participatif destiné à élaborer un ensemble d'objectifs de développement durable qui devraient « tenir compte, de manière équilibrée, des trois volets du développement durable et des liens qui existent entre eux » et « devraient être conformes et intégrés au programme de développement de l'Organisation des Nations Unies pour l'après 2015 ». Ils ont

estimé que le progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable doit être évalué et que des cibles et des indicateurs doivent être établis. S'appuyant sur l'expérience acquise grâce au cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, ils ont convenu que les objectifs de développement durable « doivent être concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, ambitieux, d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués dans tous les pays compte tenu des réalités, des ressources et du niveau de développement respectifs de ceux-ci ».

11. Le processus d'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable est dirigé par un groupe de travail composé de représentants nommés par les États membres des cinq groupes régionaux des Nations Unies, dans le but d'obtenir une représentation géographique équilibrée. Ce processus doit être coordonné avec les activités relatives au programme de développement pour l'après 2015. Le Secrétaire général est chargé de faire en sorte que l'ensemble du système des Nations Unies contribue à cette initiative, notamment par la mise en place d'une équipe d'assistance technique interinstitutions et des groupes d'experts. Le groupe élabore une proposition sur les objectifs de développement durable qui sera soumise à l'Assemblée à sa soixante-huitième session.

B. Le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015

1. Le suivi du progrès: une priorité

12. À la faveur des discussions qui ont eu lieu à l'issue de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2010 sur le programme de développement au-delà de 2015 et citée plus haut, le suivi des progrès et la responsabilisation à l'égard des résultats sont apparus comme l'un des quatre grands domaines prioritaires. S'appuyant sur les expériences acquises et les enseignements tirés dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, ces discussions ont porté sur les diverses manières de mesurer les progrès, telles que les solutions apportées au traitement des inégalités, en partie par l'utilisation plus efficace des données ventilées.

13. La priorité accordée au suivi des progrès et à la responsabilisation pose d'autres problèmes et offre des possibilités nouvelles aux communautés statistiques nationales et internationales. Le traitement des inégalités et des problèmes nouveaux en matière de développement humain nécessiteront des statistiques qui dépassent de loin ce que le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement exigeait, cadre que les pays de cette région et d'autres régions continuent de s'employer à respecter. Parallèlement, cela peut donc contribuer à améliorer considérablement les systèmes statistiques nationaux en déployant des efforts pour consolider les résultats déjà obtenus et en ouvrant de nouveaux chantiers.

14. Les trois autres domaines prioritaires sont: a) le processus de consultation en vue de l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015; b) les thèmes de fond à examiner; et c) le format ou la conception du programme.

15. Un consensus existe quant à la nécessité d'un processus de consultation ouvert et sans exclusive, mené par les États membres et associant toutes les parties prenantes. Il est également convenu qu'un appui devrait être fourni aux

pays les moins avancés et aux populations pauvres et marginalisées pour les aider à participer au processus. On a également insisté sur l'importance des autres processus intergouvernementaux qui alimentent les travaux, et l'on a particulièrement appelé l'attention sur la Conférence des Nations sur le développement durable.

16. Concernant les thèmes de fond, la faveur a été donnée à un programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 qui fasse fond sur le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement et continue de privilégier le développement humain, tout en tenant compte des difficultés nouvelles. On a souligné également la nécessité de ne pas alourdir le programme. On a par ailleurs estimé qu'un format et un axe central de cette nature étaient indispensables pour traiter les questions de suivi et de responsabilisation (voir A/66/126).

2. L'Équipe spéciale chargée du programme de développement pour l'après 2015

17. Le Secrétaire général des Nations Unies a créé l'Équipe spéciale du système des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après 2015 pour appuyer le processus de consultation, coordonner les préparatifs à l'échelon du système, et définir une vision à ce même échelon et une éventuelle feuille de route afin de faciliter les délibérations sur un programme de développement pour l'après 2015. Lancée en janvier 2011 et dirigée par le Département des affaires économiques et sociales et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Équipe spéciale réunit des experts confirmés de plus de 60 entités du système des Nations Unies, dont le secrétariat et les organisations internationales, pour appuyer à l'échelon du système le processus de consultation pour l'après 2015, y compris par des contributions analytiques ainsi que des activités d'expertise et de sensibilisation¹.

a) Le rapport de l'Équipe spéciale: « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous »

18. L'Équipe spéciale a soumis son premier rapport, intitulé « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous² », au Secrétaire général en juin 2012³.

¹ Voir www.un.org/millenniumgoals/beyond2015.shtml.

² Équipe spéciale du système des Nations Unies sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015, « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous », juin 2012. Disponible à l'adresse suivante: www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/index.shtml.

³ Le rapport était basé sur le travail analytique des groupes de travail sur: a) l'évaluation critique du cadre de développement du Millénaire; b) l'identification des problèmes de développement émergents; c) l'évaluation des propositions et des processus; d) l'évaluation des processus en cours et des cibles de développement par domaine; e) la redéfinition de la nature du partenariat mondial pour le développement; et f) l'évaluation des formats possibles pour le programme de développement pour l'après 2015. Ces groupes ont préparé 18 documents de réflexion exhaustifs sur les questions liées aux thèmes suivants: les pays ayant des besoins particuliers; la culture; le risque de catastrophe et la résilience; l'éducation et les compétences; l'emploi; la faim et la malnutrition; la gouvernance et le développement; la santé; les droits humains; les inégalités; la science, la technologie et l'innovation; la stabilité macroéconomique, y compris la croissance et l'emploi; les migrations; la paix et la sécurité; la dynamique démographique; la protection sociale; le développement durable; et l'urbanisation durable. Le secrétariat a participé au travail des groupes a), b) et e) et contribué aux documents de travail sur les pays ayant des besoins particuliers et les inégalités. On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante: www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/them_tp.shtml.

Le rapport sert de référence pour: a) orienter les discussions en cours et le processus de consultation élargi entre les gouvernements, le système des Nations Unies et les autres organisations internationales, la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015; b) guider le travail du Groupe de personnalités de haut niveau nommées par le Secrétaire général pour le conseiller sur le processus pour l'après 2015; et c) fournir des contributions techniques au processus d'élaboration les objectifs de développement durable.

19. Dans sa réflexion sur la mise en œuvre du cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, l'Équipe spéciale a tiré un certain nombre d'enseignements en vue du programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Elle a conclu que le format fondé sur des objectifs, cibles et indicateurs concrets, précis et clairs devrait être retenu, car il établit un cadre de responsabilisation s'appuyant sur des objectifs clairs et faciles à communiquer, des cibles opérationnelles, quantitatives et assorties d'échéances ainsi que des indicateurs mesurables.

20. L'Équipe spéciale a mis l'accent sur le fait que la plupart des cibles des Objectifs du Millénaire pour le développement semblaient réalistes, ce qui les rendait crédibles. Il fallait continuer à faire preuve d'un réalisme contrebalancé par la nécessité d'être plus ambitieux, en particulier dans les domaines dans lesquels la poursuite des tendances passées ne suffirait plus.

21. Concernant l'élaboration du cadre de suivi pour le programme de développement pour l'après 2015, l'Équipe spéciale a estimé qu'il fallait continuer à considérer les résultats comme une priorité, mais ne pas manquer l'occasion de s'attaquer au problème des moyens – sans être pour autant prescriptif. Le nouveau programme pourrait donc inclure des orientations générales pour la cohérence des politiques mais sans être prescriptif.

22. L'Équipe spéciale a aussi souligné que des objectifs mondiaux universellement applicables devraient permettre de définir des cibles aux niveaux régional, national et sous-national correspondant aux cadres internationaux, et dont le suivi serait assuré au moyen de données ventilées par sexe, âge et localisation géographique (y compris l'implantation rurale et urbaine).

23. Dans le rapport, l'Équipe spéciale a identifié un certain nombre de problèmes qui sont devenus plus urgents depuis l'adoption de la Déclaration du millénaire et qui ne figuraient pas explicitement ou qui n'étaient pas mis en avant de manière adéquate dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement, tels que la persistance des inégalités, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, le défi du savoir, le changement démographique (urbanisation durable et vieillissement), l'empreinte environnementale croissante, les questions de la paix et de la sécurité, les déficits de gouvernance et de responsabilisation aux niveaux mondial, régional, national et sous-national.

24. Examinant la forme éventuelle du programme de développement pour l'après 2015, « Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous » comprend un certain nombre de suggestions, tout en estimant que les différents processus de consultation devaient suivre leur cours. Le rapport suggère que le suivi futur se limite à une série d'objectifs mondiaux à adapter de manière spécifique aux contextes nationaux et régionaux et aux conditions initiales. Il propose

également de repousser l'échéance du programme pour l'après 2015, en la reportant par exemple de 2015 à une date ultérieure située entre 2030 et 2050. Concernant l'élaboration des cibles pour le suivi, le rapport suggère d'utiliser une combinaison de valeurs absolues et relatives représentant la dynamique de la population et les différentes structures démographiques dans l'ensemble des pays et des régions et à l'intérieur des pays, ainsi que les principales inégalités et les aspects de la durabilité les plus importants.

25. Le rapport indique aussi que les mesures nationales du progrès devraient être complétées par des données ventilées et des informations quantitatives afin de mieux comprendre les facteurs contribuant ou nuisant à l'amélioration des conditions de vie des populations, soulignant que ces efforts peuvent s'appuyer sur les programmes d'enquête sur les ménages existants, tout en favorisant le suivi communautaire, l'accès élargi aux moyens offerts par les technologies de l'information et de la communication et l'utilisation des médias sociaux pour le développement.

b) Les travaux futurs de l'Équipe spéciale

26. En juillet 2012, comme suite au document final de Rio+20, le Secrétaire général a demandé à l'Équipe spéciale d'appuyer le groupe de travail intergouvernemental qui travaillerait à l'élaboration d'un ensemble d'objectifs de développement durable (voir par. 11). La participation de l'Équipe spéciale apporterait l'assurance que la proposition « correspond et soit intégrée au programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 ».

27. Pour faire progresser la réflexion dans des domaines qui exigent des travaux analytiques plus approfondis, deux groupes de travail ont été créés pour appuyer le travail de l'Équipe spéciale: a) le Groupe de travail du partenariat mondial; et b) le Groupe de travail sur le suivi et la définition des cibles. Ce dernier coordonnera ses travaux avec ceux d'une équipe établie par le Groupe interinstitutions et d'experts sur les indicateurs relatifs aux Objectifs du Millénaire pour le développement (IAEG), qui examine le cadre de suivi des Objectifs du Millénaire pour le développement pour tirer des enseignements pour l'après 2015.

28. Les commissions régionales participent aux groupes de travail et à l'équipe d'appui technique. Le PNUD et les commissions régionales sont chargées de s'assurer de la pleine participation des consultations nationales et thématiques aux consultations régionales et de fournir à l'Équipe spéciale des informations actualisées sur ces efforts.

2. Les consultations régionales et nationales

a) Les consultations régionales et sous-régionales

29. Le partenariat régional des Objectifs du Millénaire pour le développement entre la CESAP, la Banque asiatique de développement et le PNUD, qui a célébré son dixième anniversaire parallèlement à la soixante-huitième session de la Commission en mai 2012, dirige des consultations sous-régionales et régionales sur le programme de développement pour l'après 2015, qui aboutiront à la publication du prochain rapport 2012-2013 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement.

30. Les consultations comprennent une série d'ateliers régionaux. Deux d'entre eux se sont déjà tenus, l'un à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2012 pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale et l'autre à Nadi (Fidji) en octobre 2012 pour le Pacifique. Deux autres ateliers sont prévus, à Bangkok en novembre 2012 pour l'Asie du Sud-Est et à Colombo en janvier 2013 pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest. De plus, on sollicitera l'avis des pays les moins avancés de la région sur le programme de développement pour l'après 2015 lors d'une réunion régionale sur l'exécution du Programme d'action d'Istanbul à Siem Reap (Cambodge), en décembre 2012.

31. Les ateliers sont conçus pour recueillir les avis des décideurs et des autres parties prenantes sur les grandes questions à l'ordre du jour dans le monde, telles que les objectifs et priorités de développement d'un cadre de développement pour l'après 2015, les stratégies pour la réalisation des objectifs, les ressources financières et humaines nécessaires, les risques et vulnérabilités potentiels, un seuil minimal de protection sociale régionale et les biens publics régionaux et mondiaux.

32. Les ateliers servent aussi de plateformes pour l'obtention de contributions sur l'élaboration d'un cadre de suivi. Les participants examinent certaines questions, comme le fait de savoir si des changements sont à apporter au cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement et à sa structure pour mieux répondre aux besoins du développement pour l'après 2015; s'il convient de définir au niveau national des priorités tenant compte des aspirations mondiales; et s'il faut accorder une attention particulière aux pays les moins avancés.

33. Les questions étudiées dans le cadre des ateliers offrent aussi la possibilité d'un système de suivi à plusieurs niveaux. Par exemple, le niveau I comprendrait les objectifs propres aux pays, le niveau II un seuil minimal régional pour tous les Asiatiques, et le niveau III des objectifs pour les biens publics mondiaux. Les discussions portent également sur les possibilités de résoudre le problème des données inadéquates.

34. Les résultats des consultations figureront dans le rapport 2012-2013 Asie-Pacifique sur les Objectifs du Millénaire pour le développement qui doit être rendu public lors d'une conférence régionale à Bali (Indonésie), prévue en principe en mars 2013, en vue de contribuer aux débats et discussions des responsables de haut niveau de la région Asie-Pacifique. La version finale du rapport devrait être présentée lors d'une manifestation parallèle tenue au cours de la session de l'Assemblée générale en septembre 2013, portant à l'attention de la communauté mondiale les points de vue de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement pour l'après 2015.

b) Les consultations nationales

35. Outre les consultations régionales, les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) facilitent les consultations pour l'après 2015 dans au moins 75 pays. L'objectif des consultations nationales est de stimuler un débat sans exclusive sur le programme de développement pour l'après 2015 en fournissant une base analytique, des contributions et des idées qui: a) créent une vision mondiale commune sur « L'avenir que nous voulons », assortie de recommandations claires pour les gouvernements, la société civile et l'ensemble des parties prenantes; b) font entendre la voix des

pauvres et autres groupes marginalisés dans les processus officiels de négociation; et c) influent sur les processus intergouvernementaux afin qu'ils cadrent avec les aspirations de la société civile concernant un programme de développement pour l'après 2015⁴.

36. Les consultations faciliteront la prise en compte de la voix des pauvres et de ceux qui sont vulnérables, même si les modalités en la matière dépendront du contexte national. Les Coordonnateurs résidents des Nations Unies fourniront les orientations et directives stratégiques afin d'assurer et d'organiser la participation de l'ensemble des différents acteurs en consultation avec les gouvernements et les autres parties prenantes.

37. Les pays de la région Asie-Pacifique retenus pour bénéficier de l'appui du GNUD sont les suivants: Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Samoa, Tadjikistan, Timor-Leste, Turquie et Viet-Nam. Comme le but est de faciliter le plus grand nombre possibles de consultations, cette liste n'exclut pas l'appui à d'autres pays⁵.

38. Le GNUD facilite aussi les consultations avec les milieux universitaires, les médias, le secteur privé, les employeurs et les syndicats, la société civile et autres décideurs pour examiner les questions thématiques et intersectorielles dans le programme mondial pour l'après 2015. Des consultations de cette nature ont été engagées dans les domaines suivants: les inégalités; la nutrition et la sécurité alimentaire; la gouvernance; la croissance et l'emploi; la prévention et la résolution des conflits; la santé; l'éducation; la durabilité environnementale; la dynamique démographique; l'énergie; et l'eau⁶.

39. De nombreux organismes représentés dans l'Équipe spéciale du système des Nations Unies participent aux consultations thématiques. L'Équipe spéciale, en consultation avec les organismes chefs de file pour chaque consultation thématique, dressera la liste des thèmes qui nécessitent des travaux analytiques plus approfondis, en s'appuyant sur les documents de réflexion qu'elle aura élaborés.

b) La convergence du suivi de Rio+20 et du programme de développement pour l'après 2015

40. Des efforts sont déployés pour faire converger le suivi de Rio+20 des Nations Unies avec le processus destiné à faire progresser le programme de développement pour l'après 2015. Ces efforts passent par des consultations simultanées sur le développement durable et le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015 ainsi que par une interaction étroite au sein du Secrétariat des Nations Unies à l'appui de ces deux processus.

⁴ Groupe des Nations Unies pour le développement, *Post-2015 Development Agenda Process: Guidelines for Country Dialogues* (New York, Nations Unies, 2012), p. 13. Disponible à l'adresse suivante: www.worldwewant2015.org/file/273539/download/296486.

⁵ Pour des informations mises à jour, voir www.worldwewant2015.org.

⁶ Ibid.

III. Questions à examiner

A. Résumé

41. Les dialogues actuels et futurs sur le programme de développement mondial, en particulier sur l'élaboration et la mise en œuvre du cadre de suivi, mettent en évidence de nouvelles demandes en matière de systèmes statistiques aux niveaux national, régional et mondial. Si cette situation offre, à n'en pas douter, l'occasion de repousser de nombreuses frontières du développement statistique, il reste que les dialogues devront s'appuyer sur une compréhension approfondie des défis auxquels les systèmes statistiques nationaux sont aujourd'hui confrontés. La pleine participation des bureaux nationaux de statistique aux dialogues sera également décisive.

42. Ces dialogues nécessitent l'entière participation de la communauté statistique afin de s'assurer que leurs résultats, en particulier ceux qui concernent la définition et le suivi des cibles, sont fondés sur une expertise technique solide et une connaissance de première main des réalités du travail statistique dans le contexte national. Parallèlement, ils aident les statisticiens à bien comprendre les subtilités des besoins des utilisateurs des statistiques, ce qui, en retour, leur permettrait de fixer les priorités pour répondre aux besoins correspondants en matière de statistiques.

43. Le Comité souhaitera peut-être examiner les modalités de participation aux différents processus aux niveaux national et régional. Les discussions sur le programme de développement pour l'après 2015 ont identifié des questions qui touchent à plusieurs thèmes, notamment, mais s'y limiter, aux secteurs économique, social et environnemental. La coordination entre les différents secteurs des systèmes statistiques nationaux est donc essentielle pour faire en sorte que les contributions nationales fournies à ces processus soient cohérentes et que les suivis soient efficaces et efficients. Le bureau de statistique du pays pourrait diriger une telle coordination.

44. Les membres du Comité souhaiteront peut-être aussi envisager de formuler les contributions et points de vue régionaux à transmettre à la Commission de statistique.

B. Mesures à prendre par le Comité

45. Le Comité voudra peut-être débattre et décider des éventuels mécanismes permettant de s'assurer que les systèmes statistiques nationaux participent de manière appropriée aux discussions tenues aux niveaux national, sous-régional et régional sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Cela passe par une coordination efficace et efficiente entre les différents secteurs des systèmes statistiques nationaux.

46. Le Comité est en outre invité à débattre et à décider d'éventuelles mesures en vue de la formulation des contributions et points de vue régionaux et de leur transmission aux forums mondiaux tels que la Commission de statistique.

47. Le Comité souhaitera peut-être aussi examiner le rôle qu'il pourrait jouer dans la réponse à donner à la demande formulée par la Commission de statistique dans le document final de Rio+20, qui a été approuvé par

l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288, consistant à lancer un programme de travail sur une mesure plus large du progrès complétant le produit intérieur brut afin de mieux éclairer les décisions de politique générale en s'appuyant sur les initiatives existantes.
